

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES

LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Relevé de conclusions CSS du 19 février 2013.doc

Affaire suivie par : Mme GASTARD

Téléphone : 04.67.61.68.56

Télécopie : 04.67.02 25 46

Montpellier, le - 2 AVR. 2013

Usine de méthanisation
ZAC Garosud. MONTPELLIER

*

Commission de suivi de site
Relevé de conclusions
Réunion du mardi 19 février 2013

.....

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie le 19 février 2013 sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault.

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, l'Association des riverains de la ZAC Garosud souhaite évoquer différents points et remet au président de la commission une déclaration liminaire, ci-jointe. Elle dénonce les conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets située à CASTRIES et les nuisances olfactives subies par les riverains. Les exploitations de ces installations sont étroitement liées dans la mesure où les digestats de l'unité de méthanisation, enfouis à CASTRIES, ne sont pas stabilisés et génèrent des nuisances importantes.

La DREAL signale toute l'attention que l'inspection des Installations classées porte à l'installation de stockage et, à plusieurs reprises, l'association ACIDC a été reçue ou a été destinataire de toutes les informations qu'elle a sollicitées. De plus, de nouvelles prescriptions ont été imposées à l'exploitant par arrêté préfectoral complémentaire : affinement des modalités de réception des stabilisats en provenance d'AMETYST, caractérisation des déchets entrants pour éliminer les odeurs, amélioration du captage des biogaz.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier présente les bilans d'exploitation et environnemental de l'installation pour l'année 2012. Après l'exposé du bilan sécurité qui fait état des incidents survenus sur le site, départs de feu et déclenchements du portique de radioactivité, la Communauté d'agglomération rappelle la mise en place d'un système d'alerte des riverains qui prévoit la transmission de SMS sur les portables d'une cinquantaine de riverains. A l'issue de l'exercice de sécurité, une excellente traçabilité permet, par l'émission du rapport d'alerte, une vérification de l'efficacité du système.

A la demande de Monsieur le Secrétaire Général, une mise à jour de la liste des destinataires de messages d'alerte devra être envisagée afin d'intégrer éventuellement les numéros de téléphone fixe avant la programmation de futurs exercices.

La Communauté d'Agglomération présente le bilan de la qualité de l'air et des odeurs qui laisse apparaître des valeurs de concentration d'odeurs différentes pour les biofiltres n°1, n°2 et biofiltre n°3. Par ailleurs, le remplacement du charbon actif de la fosse qui intervenait après la vérification des mesures odeurs, est effectué plus régulièrement, tous les 3 mois. Le coût du changement du caisson est évalué à 16 000 € par opération.

Les associations souhaitent connaître les raisons des écarts de rendement entre les biofiltres n°1, n°2 et le biofiltre n°3 dont le rendement moyen atteint 50% alors qu'il pourrait être de l'ordre de 80% sans atteindre

100% d'efficacité. La Communauté d'agglomération indique que la nature des matières des biofiltres peut être à l'origine de cette différence de performance et de plus, le constructeur a opéré des choix différents entre les 3 biofiltres.

Le réseau de nez mis en place par AIR-LR s'appuie sur le ressenti de 7 nez bénévoles. Il prend en compte 2 paramètres : le taux de perception des odeurs et le nombre d'heures d'odeurs signalées par les nez. La Communauté d'agglomération signale qu'en fonction des paramètres et selon les mois, il peut exister des inversions de tendances sans explication. AIR-LR constate que le nombre de plaintes par semaine est identique en 2011 et 2012. Il peut être constaté une amélioration de la situation qui, cependant, ne se traduit pas par une diminution des plaintes. L'association des riverains de Garosud souligne que la perception des odeurs varie selon la météo et que les vents orientés Nord/ Sud sont porteurs.

La Communauté d'agglomération rend compte des résultats du traçage gazeux en indiquant que les temps d'ouverture des portes ont été intégrés dans les modules de dispersion des odeurs. En conclusion, il s'avère que l'impact olfactif du site provient plus particulièrement du BRS. Les travaux permettant de remédier aux nuisances olfactives, exposés page 12, sont de 3 types : travaux d'étanchéité, travaux d'amélioration de l'extraction et travaux d'équipement.

La première phase de travaux relatifs à l'étanchéité a été réalisée. La réalisation des travaux concernant l'augmentation des capacités d'aspiration sera soumise aux procédures imposées par le code des marchés publics : les travaux pourraient aboutir en juin 2014.

Le changement de la biomasse BF3 devrait intervenir au plus tard le 30 juin 2013. Dans la mesure où les manipulations peuvent générer des nuisances olfactives, les délais d'intervention seront très rapides.

Monsieur le Secrétaire Général souligne que le plan d'actions mis en place devrait permettre de répondre aux attentes des riverains dans les meilleurs délais compte tenu des procédures des marchés publics.

A l'issue de la présentation des bilans, l'association des Riverains de la Zac de Garosud dénonce la surabondance des chiffres, des graphiques et des statistiques qui lui semble superflue eu égard aux objectifs de valorisation des déchets qui ne sont pas atteints par l'usine qui demeure, selon elle, un leurre écologique et économique. Elle rappelle que la gestion des déchets par la Communauté d'agglomération de Montpellier a été critiquée par la Cour des Comptes.

A la demande de l'association, la Communauté d'agglomération apporte des précisions concernant la collecte sélective et la quantité de biodéchets nécessaires pour faire fonctionner un biodigesteur (15 000t/an). L'association Paillade Mosson Coulée Verte insiste sur le fait que les objectifs de valorisation ne sont pas atteints et souligne que l'exploitant s'est focalisé sur les travaux d'amélioration de l'usine à leur détriment. La Communauté d'agglomération reconnaît que tous les efforts ont été concentrés sur AMETYST et qu'aucune grande campagne de communication relative à l'augmentation de la collecte des biodéchets n'a été lancée. Aujourd'hui, ce sont 3000 tonnes de biodéchets qui sont collectées, et la communauté d'agglomération espère pouvoir atteindre des quantités voisines de 10 000 à 12 000 tonnes.

Alors que l'association des riverains de la ZAC de Garosud dénonce l'incompatibilité, reconnue au niveau mondial, des activités de TMB et de collecte de biodéchets, Monsieur le Secrétaire Général rappelle que la commission de suivi de site est un lieu d'échanges d'informations relatives à l'usine de méthanisation. Elle n'est pas le lieu où se discutent les politiques énergétiques nationales ou menées par telle ou telle collectivité. Les préoccupations actuelles de l'exploitant et des services de l'Etat concernent principalement la réduction des nuisances olfactives ressenties par les riverains de l'installation et la pertinence des travaux permettant d'atteindre cet objectif.

Les associations souhaiteraient pouvoir consulter les données relevées par le système NOSE qui reflète en temps réel les émissions d'odeurs et permet de mener des actions correctives dans les délais les plus brefs.

La Communauté d'Agglomération présente les premiers éléments concernant la réactualisation de l'évaluation des risques sanitaires qui s'appuie sur la comparaison entre 2006 et 2012 des valeurs des

polluants et le retour d'expérience qui a permis d'ajouter 41 substances supplémentaires présentes dans l'environnement de l'usine.

A la question posée par l'association Paillade Mosson Coulée Verte relative aux risques encourus par le personnel du fait de l'augmentation des émissions d'ammoniac, la Communauté d'agglomération précise que selon les catégories de personnel exposées, les agents sont dotés d'équipements en application des dispositions du code du travail.

La DREAL annonce que les résultats de la réactualisation de l'évaluation des risques sanitaires seront présentés lors de la prochaine commission de suivi.

Par ailleurs, interrogée sur la présence de dioxine par l'association des riverains de la ZAC de Garosud, la Communauté d'agglomération signale que les conclusions de l'étude seront disponibles dans un mois et demi.

La DREAL informe les membres de la commission que l'actualisation de l'étude de dangers pourra être présentée également au cours de la prochaine réunion.

Aux interrogations des associations qui, eu égard aux travaux réalisés, veulent avoir des garanties sur la fin des nuisances olfactives dans l'environnement de l'usine, la DREAL signale que toutes les vérifications seront effectuées afin de tester l'efficacité des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la commission lève la séance en indiquant que la prochaine CSS pourrait avoir lieu avant l'été.

Le Président de la CSS
Le Secrétaire Général de la préfecture



Alain ROUSSEAU